
RÉSUMÉ DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2023

Présents : **Le Goux Jean Pierre, Jourden Jean-Yves, Larvor Dominique, Baron Joseph, Ollivier-Henry Alain, Cesbron Virginie, Le Meur-Bourdon Claudie, Saintillan Aurélie, Guillou Alain, Steunou-Roquinarc'h Solène, Briand-Lefrançois Aline, Le Roy Maryline, Le Scel Marthe, Dartiailh Emmanuel.**

Absents excusés : **Bourdois Marie-Laure**

Secrétaire de séance : **Cesbron Virginie.**

POINT SUR L'ECOLE – PETITE ENFANCE

Fermeture de classe

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons été prévenus informellement d'une éventuelle fermeture de classe à Lanrodec. Les élus aux affaires scolaires souhaitent qu'un courrier soit envoyé à l'Inspecteur d'Académie pour argumenter pour le maintien de notre 6^o classe. S'il y a fermeture d'une classe, au vu des effectifs auxquels on peut s'attendre à la rentrée 2023/2024, il y aurait 23 enfants par classe contre 19 enfants par classe avec le maintien des 6 classes.

CLSH

Suite à une plainte des parents d'élèves qui ne trouve pas de structure d'accueil pour leurs enfants le mercredi, la Communauté des Communes s'engage à mettre en place une capacité d'accueil complémentaire sur le mercredi et les centres de loisirs.

POINT SUR LES TRAVAUX

Salle des sports

Les travaux de la salle des sports comprendront le renforcement de la charpente, la couverture, l'éclairage par leds et le doublage des pignons.

L'ADAC va nous faire un devis de conception / réalisation (pas de maître d'œuvre). L'appel d'offres sera réalisé par l'ADAC ; il devrait comprendre 3 lots.

Le diagnostic de la charpente en vue de l'installation de panneaux photovoltaïques pour un montant de 2550 € et le diagnostic amiante pour 371.50 € ont été réalisés par le SDE.

Eclairage public

- 113 foyers ne sont pas équipés en leds. Il est proposé d'étudier les remplacements et solliciter une subvention au titre du Fonds Vert.
- Impasse de la Villeneuve jusqu'à l'abribus : les riverains demandent un lampadaire. La commission travaux devra étudier la demande et déterminer l'endroit le plus approprié.

Mairie et bibliothèque

- Une étude de faisabilité est menée pour étudier la possibilité de panneaux photovoltaïques à la mairie et à la bibliothèque.

SDE

Le SDE est sollicité pour demander un diagnostic pour économies d'énergie à l'école, la bibliothèque et la mairie. Il faudra étudier la possibilité et l'intérêt financier.

Economies d'énergie

- Le prix du Kw/h est très onéreux au-delà de 36 kw/h. Tous les bâtiments de l'école sont regroupés sur le même compteur. La facture d'énergie du mois de février permettra de valider ou non la décision de travaux d'installation de 3 compteurs bleus au lieu d'un comptage jaune.
- Dans le bâtiment regroupant la garderie et les classes de CE/CM, un régulateur/programmeur pour le chauffage va être installé.
- 4 radiateurs programmables seront à installer dans la classe de CM2.

Reprises de voirie :

Reprises de voirie à Senven, pour 40 mètres et à Kergabel, pour 30 mètres.

Sécurisation du centre-bourg

Le Conseil Départemental a décidé de reporter l'enrobé de la RD 4 qui était prévu au second semestre 2023. De ce fait, nous allons en profiter pour faire une étude plus poussée des travaux de sécurisation dans le bourg en reconsidérant des passages surélevés, de nouveaux passages piétons, des tracés au sol, en liaison avec l'ADAC et un bureau d'études.

CONVENTION FCPCL

Dans la continuité de la précédente convention financière datant de 2019 (délibération du 28 août 2019), la Commune s'engage à soutenir financièrement l'emploi à temps non complet (24 h hebdomadaires) d'un animateur sportif recruté par l'association Football Club Plouagat-Châtelaudren-Lanrodec (FCPCL).

Cette convention tripartite est conclue au titre de la saison 2022-2023, soit du 1^{er} juillet 2022 jusqu'au 30 juin 2023, et reconductible 2 fois, soit jusqu'au 30 juin 2025.

La commune de Lanrodec devra verser la somme de 1745 € au FCPCL au titre de la 1^{ère} saison.

TERRAIN PROTHAIS

Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur et Madame Prothais souhaitent vendre leur propriété sise au 4 rue de Ploumagoar à Lanrodec.

Leur propriété est composée des parcelles B 1236 (1206 m²), B 1235 (635 m²), B 733 (367 m²), B 734 (350 m²) et B 732 (718 m²).

La commune serait intéressée par l'acquisition des parcelles B 1236, 1235, 733, 734 et éventuellement une partie de la parcelle B 732.

Ces parcelles, situées en plein centre-bourg, à proximité immédiate de l'école, de la mairie et des services (multi-services, garderie, salle de sport...) constitue une opportunité de densification du centre-bourg en vue probablement d'y créer des logements mais aussi probablement d'en renforcer l'attractivité économique en y installant des services, en cohérence avec les prescriptions du SCOT du Pays de Guingamp et du PLU de la Commune.

Le Maire a rencontré l'EPF (Etablissement Public Foncier) qui approuve l'acquisition de cette propriété sur laquelle est située une maison d'habitation et des dépendances.

L'EPF peut nous accompagner pour réaliser une étude préalable permettant de vérifier la faisabilité du projet et sa conformité avec les critères d'intervention de l'EPF, ce ci avant d'engager les acquisitions foncières.

L'EPF peut réaliser les éventuels travaux de dépollution, désamiantage, curage, déconstruction (travaux dits de « proto-aménagement »).

Le foncier porté par l'EPF est ensuite cédé à la commune ou à un opérateur désigné par elle (bailleur social, aménageur...) au plus tard au terme du délai de 7 ans précité. Le prix de cession correspond au prix d'acquisition majoré de tous les frais que l'EPF a eu sur le bien (frais de notaire, taxe foncière, travaux éventuels...), déduction faite du montant éventuel de « minoration foncière » tel que détaillé ci-dessous. Il n'est pas appliqué de frais de portage ou de frais financiers.

Il a été convenu que l'EPF formalise un schéma d'organisation spatiale du site, permettant de préciser le foncier à acquérir, le foncier sur lequel s'appliqueraient les critères d'intervention de l'EPF (densité et mixité sociale).

A la suite, ce document pourra servir de base de sollicitation au CAUE22 ou à l'ADAC pour une première étude de faisabilité/capacitaire de réaménagement du site. Cette étude serait également utile, le cas échéant, pour motiver une éventuelle décision de préemption.

Parallèlement, l'EPF pourra solliciter son AMO pour visite de site, afin de disposer d'une première estimation de coûts de travaux de proto-aménagement (curage/désamiantage/réhabilitation des sols), en fonction des orientations de projet définis par l'ADAC et/ou le CAUE.

Ces éléments sont des préalables avant de pouvoir envisager la signature d'une convention opérationnelle entre la commune et l'EPF pour l'acquisition des biens.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour coopérer avec l'EPF dans le cadre de cette acquisition et des travaux de proto-aménagements du bien immobilier.

BILAN BIBLIOTHEQUE

Monsieur Auroux, bibliothécaire, nous a fait parvenir le bilan 2022 de la fréquentation de la bibliothèque.

Depuis l'installation de la boîte de retour de livres, en février, il a constaté une diminution de la fréquentation de la bibliothèque. C'est pourquoi depuis la mi-octobre, il note les retours en boîte.

Il dénombre ainsi pour 2022 :

- 1601 visiteurs à la bibliothèque en 2022 (hors école) dont 45 retour par la boîte (comptés depuis la mi-octobre) (2021: 1699) -5,77 % (en réalité, autant, voir plus, que l'année précédente)
- 62 passages de classes (2021: 56) +10,71%
- La MAM Mamzelle Coccinelle et Monsieur Papillon est passée 1 fois (2021 : 1) 0%
- Visiteurs des expositions s'étant présentés à la bibliothèque : 38 (il n'y a pas eu d'expositions l'année précédente)
- Visite de classe aux expositions : 1 (il n'y a pas eu d'expositions l'année précédente)
- Spectacle : 1 : conte du ciel par l'Onn Compagnie (2021 : 1) 0%
- Dédicace : 1 : Michel Serna pour son livre "Un costume taillé sur mesure" +100%

Il y a 343 adhérents actifs sur 2022 contre 333 en 2021 soit +3 %

208 adhérents (hors école) (2021 : 202) +2,97 %

135 élèves de l'école (+ institutrices) (2021: 138) -2,17%

17 abonnés Twitter 246 tweet depuis la création du compte

+ de 4900 amis Facebook (+ de 1600 abonnés sur la page).

ANNIVERSAIRE DE LA GALERIE

Pour l'anniversaire des 25 ans de la création de la galerie, la commission culture propose une animation le week-end des 1^{er} et 2 juillet 2023.

Le déroulé des évènements pourrait être le suivant :

- Exposition de photos anciennes de la Commune sur panneau dibond de 80 X 120 cm (réutilisables lors d'autres manifestations ensuite),
- Exposition de sculptures sur le jardin de la bibliothèque,
- Exposition sur bâches dans le bourg avec mise en lumière d'un ou 2 artistes,
- Exposition rétrospective dans la galerie
- Vernissage le samedi avec animation musicale
- Ouverture de la galerie le dimanche avec animation musicale
- Concert à l'église dimanche soir

Le budget alloué pour cet anniversaire sera d'environ 5000 €

Une demande de subvention sera adressé au Département et à la Région.